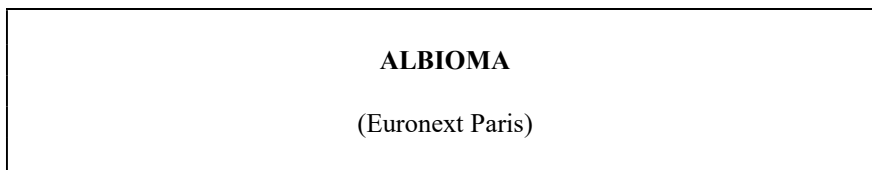


222C1288
FR0000060402-OP011-A02

30 mai 2022

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat visant les titres de la société.



Complément à D&I 222C1123 du 13 mai 2022

1. Le 30 mai 2022, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société ALBIOMA en réponse au projet d'offre publique d'achat déposé, le 13 mai 2022, par Société Générale, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Kyoto BidCo, a été déposé.

Ce projet de note en réponse, qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Ledouble, représenté par Mme Agnès Piniot et M. Olivier Cretté, mandaté le 27 avril 2022 par le conseil d'administration de la société ALBIOMA (sur proposition d'un comité *ad hoc* comprenant une majorité de membres indépendants) en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 2°, 4°, 5° et III du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat, et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société ALBIOMA en date du 30 mai 2022 en application des dispositions de l'article 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres ALBIOMA sont applicables.